Charvieu-Chavagneux (38) : des mineurs d'un quartier de la commune, soupçonnés de dégradations, interdits par un arrêté municipal de se promener seuls la nuit, l'opposition s'insurge

04/08/2022 à 18h17



Les mineurs d'un quartier de Charvieu-Chavagneux (Isère, 10 000 hab.), soupçonnés par la mairie de dégrader notamment le grillage d'une école, ne pourront plus se promener la nuit, 22 heures à 6 heures du matin, sans être accompagnés d'un parent ou d'un représentant légal, selon un arrêté municipal.« *Ces troubles sont le fait d'une trentaine de gamins du quartier, avec d'autres venant de l'extérieur* », affirme le maire de la ville, ancien LR, un temps coordinateur régional de Reconquête!. La consommation d'alcool sur la voie publique est également interdite aux mêmes horaires.

Cet arrêté fait suite à des « *dégradations de la clôture* » d'une école, des « *dégradations et des tags* » aux abords et sur un centre social du quartier populaire des Acacias où se

produisent des « *attroupements intempestifs de plusieurs dizaines d'individus mineurs, créant de nouveaux troubles à l'ordre public* ».

« ***Mercredi matin encore, le grillage*** » **clôturant l'école a** « ***été dégradé, ce qui nous a obligés à le changer pour la 4e fois depuis le 22 juillet*** », a déclaré à l'AFP le maire de Charvieu-Chavagneux (8 800 habitants), Gérard Dézempte. « *Nous nous devions d'intervenir* » et, avec cet arrêté, « *je donne un outil aux forces de l'ordre » de la police nationale ou de la gendarmerie car la police municipale, elle, « n'est pas habilitée à procéder aux contrôles d'identité* ». […]

Pour le leader de l'opposition municipale, Mamadou Dissa, cet arrêté « ***vise à masquer les manques de la municipalité en matière de politique de la jeunesse, politique sociale et prévention de la délinquance*** ». « ***Bien entendu, nous ne cautionnons pas ces incivilités, mais le travail de fond n'est pas fait. C'est un buzz*** », **a-t-il critiqué auprès de l'AFP.** Un couvre-feu imposé aux mineurs en cas de suspicion de faits de délinquances est une pratique courante. La ville de Colombes (Hauts-de-Seine) l'avait imposé plusieurs fois ces dernières années pour des motifs similaires.

Le Parisien